

SZÁNDÉKNYILATKOZAT

Az 1901-es Franciaországi, az egyesületekről szóló törvény századik évfordulója, és az Ifjúsági és Művelődési Házak 2001. október 13-14-i strasbourgi Konventje alkalmából a Magyar Művelődési Intézet és a Franciaországi Ifjúsági és Művelődési Házak Konföderációja közös elhatározással együttműködést kezdeményeznek a magyarországi egyesületi élet demokratikus továbbfejlesztése és strukturálása céljából.

A partnerek felvállalják azt a missziót, hogy egy részletes partnerségi programot és konkrét projekteket dolgozzanak ki. Ennek megvalósítására az Európai Unióhoz benyújtanak egy előterjesztést, amelynek egyik fő prioritása a demokrácia fejlesztése.

A magyarországi (Magyar) Művelődési Intézet és a franciaországi MJC konföderáció egyaránt törekszik arra, hogy illetékes minisztériumaikkal együttműködését is elnyerjék közös munkájukhoz.

A két partner egyetért abban, hogy a Languedoc-Roussillon-i régió Ifjúsági és Művelődési Házak Regionális Föderációja legyen a kapcsolattartója, működtetője és szervezője ennek az együttműködési egyezménynek.

Strasbourg, 2001. október 14.

Magyar Művelődési
Intézet Igazgatója

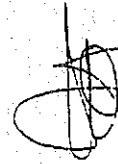

Franciaországi Ifjúsági és
Művelődési Házak
Konföderációjának Elnöke

Languedoc-Roussillon-i
régio Ifjúsági és Művelődési Házak
Regionális Föderációjának Elnöke

BEKE Pál

Frédéric PRELLE

Colette VUILLE MENOT



RÉSUMÉ

Szűn consacre son dernier numéro (6/6) presque entièrement aux associations, à l'occasion du centenaire de la loi de 1901, fêté tout au long de l'année en France. Les textes rassemblés ici ont été publiés pour la plupart dans un numéro hors série du magazine *Politis*, paru en mars 2001. Lié à cette question, le numéro s'intéresse aussi aux relations franco-hongroises en matière de coopération dans le domaine des Maisons des Jeunes et de la Culture, en précisant les modalités de l'action commune.

En guise d'introduction on rappelle les principaux événements de la commémoration en France, puis les fondements de la loi sur la liberté d'association, et la place de cette dernière dans la démocratie.

Puis, avant de présenter le texte de la loi 1901, on ouvre le dossier de l'histoire, en rappelant les premières formes associatives de l'Antiquité jusqu'à la Révolution, pour passer en revue par la suite la législation concernant notamment les clubs et les sociétés ouvrières, avant d'aborder l'histoire du débat sous la Troisième République, et les circonstances de l'élaboration de la loi dont le projet a été présenté par Pierre Waldeck-Rousseau.

Suivent les articles fondamentaux du texte de la loi, dans son état actuel, mis au jour au 1^{er} mars 2000, concernant la liberté d'association, l'objectif et les modalités de fonctionnement des associations jusqu'aux droits accordés à ces dernières si elles sont rendues publiques, et la démarche à suivre pour créer des associations publiques.

Après la présentation du texte de la loi, de nouveau un bref rappel historique: cette fois c'est la première condition de la mise en oeuvre de cette nouvelle législation qui est abordée, à savoir la „bataille” de la laïcité, avec la séparation de l'Église et de l'État, et les effets que cet événement avait sur les associations.

Avec le deuxième chapitre on passe aux questions de fonctionnement actuel du système créé depuis ces temps. D'abord on examine de plus près les rapports entre bénévolat et les associations, avec des chiffres décrivant le poids de ces derniers dans les domaines de la santé, de l'action sociale, de la culture et des sports. Parmi les diverses activités des associations reléguées par l'État, la protection de l'environnement est celle où les associations sont pratiquement intégrées au dispositif administratif. Le poids du secteur associatif est démontré par des exemples concernant notamment ce domaine spécial.

Pour comprendre comment il était possible d'en y arriver, le chapitre suivant décrit les modalités du fonctionnement, des statuts types à la notion de l'utilité publique, complétant ces bases par quelques conseils adressés aux débutants.

La troisième partie propose un recueil d'exemples, en présentant des organisations les plus diverses, avec leurs responsables, leur objectifs et leur travail. Pour montrer l'application de la loi sur le terrain, on invite le lecteur à découvrir dans différents villes et villages les associations culturelles, sportives, sociales ou autres, avec leurs problèmes et préoccupations et les moyens mis en oeuvre par elles-mêmes ou par les mairies qui les soutiennent. De Chalonnes à Saint-Amand, de Grenoble à Rennes, les associations sont partout présentes et illustrent bien la viabilité de cette forme d'activité.

Dernièrement, Szűn publie les statuts type des Maisons des Jeunes et de la Culture françaises, ainsi que la Déclaration des principes de la Confédération des MJC de France, pour introduire le texte de la Déclaration d'intention pour une coopération franco-hongroise, signée à Strasbourg le 14 octobre 2001 par le président de la Confédération des maisons des jeunes et de la culture de France, le président de la Fédération des MJC de Languedoc-Roussillon et le directeur de l'Institut de la Culture de Hongrie.

Une bibliographie détaillée concernant l'éducation populaire en France et les relations franco-hongrois clôt le numéro.